

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 MAI 2023 A 18 H 00 AU FOSSAT

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COURNEIL

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon(Loubaut), MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François (Artigat), DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BERDOU Raymond, SUPÉRY Jean-Marc (Le Mas d' Azil),

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, DUFOSSÉ Dominique à CAMPS Frédéric , BERDOU Raymond à MARTINEZ Rolande

ORDRE DU JOUR:

18 h 00 : Intervention de Clémence BABOU et Sylvie RUFFIE de Léo Lagrange

18 h 30 : Conseil Communautaire

- 1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 30 mars 2023
- 2 – Vote des Budgets Primitifs 2023 des budgets annexes et du budget principal
- 3 – Vote des taux des taxes TEOM et du montant de la taxe GEMAPI
- 4 – Vote des subventions aux associations
- 5 – Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 6 – Lancement de la consultation pour la Délégation de Service Public Enfance
- 7 - Acquisition des parcelles pour la crèche de Lézat et la micro crèche du Fossat
- 8 – Signature de la convention avec le Conseil Départemental pour le réseau de bibliothèques Arize Lèze
- 9 – Signature convention Fonds de concours participation SMBVA 2023
- 10 - Signature de la convention avec Agence Ariège Attractivité
- 11- Signature de la convention avec les communes extérieures du RPI de St Ybars pour frais ALAE
- 12- Participation de la commune des Bordes sur Arize par fonds de concours sur les travaux de réhabilitation du pont

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2023

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le Procès-Verbal du conseil communautaire du 30 mars 2023.

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 30 mars 2023.

45 votants	Votes pour	41	Votes contre	0	Abstentions	4
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL

Sur propositions de la commission conjointe "finances" et "fiscalité" et du Bureau réunis le 27 avril 2023, Philippe Jaloux et Jean Claude COMMENGE présentent le Budget Primitif pour le budget annexe Transport à la Demande, le budget annexe de la Zone d'Activité de Lézat sur Lèze, le budget annexe de la Zone d'Activité de Daumazan sur Arize, le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget Annexe Hôtel d'Entreprises et le Budget Principal de la Communauté de Communes Arize-Lèze.

Jacques ABIVEN souhaiterait connaître la raison de la baisse sur la participation GEMAPI.

Hervé BARTHE explique que la demande de paiement du SMBVA étant inférieure au produit attendu dans l'appel à financement prévisionnel 2022, il y a lieu d'ajuster le montant 2023 pour ne pas faire de plus-value au dépend du contribuable.

Dominique CASTAGNE exprime son souhait d'une plus grande attention à la gestion de l'hôtel d'entreprises.

Ramon BORDALLO s'interroge sur l'augmentation de 25 % des dépenses de fonctionnement et son impact sur l'exigence de recettes.

Laurent MILHORAT souligne la non compensation des recettes supprimées de la CVAE.

Laurent PANIFOUS souhaiterait avoir des précisions sur la trajectoire budgétaire sur les 3 prochaines années.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote des budgets Primitifs

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe Transport à la Demande

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe de la Zone d'Activités de Lézat

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe de la Zone d'Activités de Daumazan

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe CEL Arize Lèze

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du Budget annexe Hôtel d'Entreprises

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du Budget Principal

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 - VOTE DES TAUX DES TAXES TEOM ET DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Budget Primitif 2023 du SPECTOM intègre une participation de la Communauté de Communes Arize Lèze concernant la zone V181, pour les communes de la vallée de l'Arize, évaluée sur les bases fiscales prévisionnelles estimées, suivant le tableau ci-dessous :

Bases fiscales prévisionnelles	Produit 2023 attendu	Taux appelé / bases officielles
4 208 229	674 999 €	16,04 %

Ramon BORDALLO souhaiterait des explications sur le mouvement de fond concernant le budget du SPECTOM.

Laurent PANIFOUS rappelle que le problème réside dans la TGAP qui génère une explosion du budget et un disfonctionnement de la gouvernance.

Il indique qu'elle va indéniablement s'accroître dans le futur.

Francis BOY explique que le problème de gouvernance est essentiellement dû au fait que Madame la Présidente souffre de son statut de « Femme », de son accointance « écologique » et de ses difficultés au dialogue

Claude LLUIS indique que ce climat délétère peut générer un impact sur le travail des agents du SPECTOM.

► Il est proposé à l'assemblée de voter le Taux de 16,04 % pour la zone V181

L'assemblée procède au vote pour le Taux de 16,04 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la zone V181

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Budget Primitif 2023 du SPECTOM intègre une participation de la Communauté de Communes Arize Lèze concernant la zone V124, pour les communes de la vallée de La Lèze, évaluée sur les bases fiscales prévisionnelles estimées suivant le tableau ci-dessous :

Bases fiscales prévisionnelles	Produits 2023 attendus	Taux appelé / bases officielles
6 985 518	1 120 477 €	16,04 %

► Il est proposé à l'assemblée de voter le Taux de 16,04 % pour la zone V124

L'assemblée procède au vote pour le Taux de 16,04 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la zone V124

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de voter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023. Cette taxe couvre les participations financières de la Communauté de Communes auprès des deux syndicats de rivières le SMIVAL et le SMBVA. Le montant nécessaire s'élève à 84 995 €.

► Il est proposé à l'assemblée de voter le montant de la taxe GEMAPI à la somme de 84 995 € pour l'année 2023.

L'assemblée procède au vote pour fixer le montant de la taxe GEMAPI à la somme de 84 955 € pour l'année 2023.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

4 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de déterminer l'attribution nominative des subventions aux associations lors du vote du Budget Primitif.

Il indique que les demandes de subventions ont été instruites par la commission conjointe "Vie associative" et "Affaires sociales", réunie le 18 avril 2023 et la commission conjointe "finances" et "fiscalité" et du Bureau réunis le 27 avril 2023 qui proposent au Conseil Communautaire l'octroi de subventions suivantes :

Concernant les subventions à vocation économique

Aide aux structures	Accordé 2022	Demande 2023	Proposition 2023	Votes BP 2023
Office du Tourisme	96 496 €	108 900 €	108 900 €	
Agence Ariège Attractivité	17 600 €	17 600 €	17 600 €	
INITIATIVE ARIEGE	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
CCI	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
HAIES ARIEGEOISES	4 500 €	5 000 €	5 000 €	
TOTAL	128 596 €	141 500 €	141 500 €	

Concernant les subventions aux associations sportives intercommunales

Aide aux structures	Accordé 2022	Demande 2023	Proposition 2023	Votes BP 2023
Rando Arize Leze	500 €	500 €	500 €	
Jumping 09	Pas de demande	3 250 €	1 000 €	
HandBall Arize Lèze	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Football Arize Lèze	2 000 €	5 000 €	2 000 €	
Etoile Sportive Fossatoise Section Tennis	2 000 €	3 000 €	2 000 €	
Cyclo Club Lézatois	500 €	500 €	500 €	
TOTAL	6 000 €	13 250 €	7 000 €	

Concernant les subventions aux manifestations

Aide aux Manifestations	Accordée 2022	Demande 2023	Proposition 2023	Vote BP 2023
Association Art'Lésie	10 000 €	12 000 €	10 000 €	
Les Compagnons du Vent d'Autan	1 500 €	2 500 €	1 500 €	
Foire Agricole du Mas	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Comité des Foires Lézal sur Lèze	Sans demande	2 000 €	2 000 €	
Confrérie des Tindoulets de la Figo	500 €	500 €	500 €	
Rue des Arts	Sans demande	1 000 €	1 000 €	
Jeux Roulent pour tous	2 000 €	sans demande	/	
Terre de Couleurs	7 500 €	10 500 €	7 500 €	
Rencontre Théâtrale du Carla Bayle	2 000 €	4 000 €	2 000 €	
Association Autour de Pierre Bayle / 2024	Sans demande	2 000 €	0 €	
UDAC	Sans demande	500 €	500 €	
Effets Nature	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Collectif Trigone	1 000 €	1 800 €	1 500 €	
La Tribu de Magda	Sans demande	2 000 €	2 000 €	
Carte Blanche/ 2024	Sans demande	800 €	0 €	
Association Bongo	0 €	5 000 €	0 €	
Les Amis de la Chapelle de Notre Dame du Pont	Sans demande	1 200 €	0 €	
La Zampa	Sans demande	780 €	0 €	
Association des Lieutenants de Louvelerie de l'Ariège	Sans demande	300 €	0 €	
Association musique et partage en Couserans	Sans demande	5 000 €	2 000 €	
TOTAL	31 000 €	58 380 €	37 000 €	

Concernant les subventions aux structures à vocation sociale

Aide aux structures	Accordé 2022	Demande 2023	Proposition 2023	Votes BP 2023
CERR	1 500 €	5 000 €	2 000 €	
Entraides Arize Lèze	1 000 €	1 500 €	1 000 €	
Mission Locale Jeune Ariège	4 000 €	8 236,50 €	4 000 €	
CLIC Arize Leze	21 000 €	21 100 €	11 000 €	
Amicale Pompiers Le Mas d'Azil	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Amicale Pompiers Lézat	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Club Arobase Tide	500 €	600 €	500 €	
Croix Rouge Française Unité Locale du Fossat	0 €	sans montant précisé	1 000 €	
Les restos du cœur	0 €	1 500 €	1 000 €	
Association Toit à moi	sans demande	4 000 €	0 €	
TOTAL	31 000 €	44 937 €	23 500 €	
Collège Mas d'Azil	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Collège Lézat	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Foyer socio-éducatif du Collège de Lézat	Sans demande	sans montant	0 €	
TOTAL	3 000 €	3 000 €	3 000 €	

TOTAL GENERAL	199 596 €	261 067 €	212 000 €	0 €
----------------------	------------------	------------------	------------------	------------

► Le Président propose à l'assemblée de valider le montant des subventions à attribuer sur l'exercice 2023 suivant les tableaux présentés (ou modifiés lors de la séance).

L'assemblée procède au vote pour valider le montant des subventions à attribuer sur l'exercice 2023 suivant les tableaux présentés (ou modifiés lors de la séance).

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

5 – RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une ligne de trésorerie est ouverte auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée depuis le 20 septembre 2022 pour un montant de 305 000 € pour une durée de 1 an. Il convient de se prononcer sur la suite à donner à ce crédit.

► Le Président propose de reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000 €, utilisée pour financer les participations aux services communautaires Enfance et jeunesse ainsi que les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

L'assemblée procède au vote pour reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000 €

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ENFANCE

Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que la convention de Délégation de Services Publics Enfance Jeunesse entre la communauté de communes et Léo Lagrange arrive à son terme en décembre 2023. Il propose à ce titre d'engager une procédure d'appel à candidature pour la gestion de ces services pour 3 ans sur la période 2024 – 2026.

Le Président présente à l'assemblée les différentes étapes prévisionnelles de la procédure, à savoir :

1-Appel à candidature 9 juin 2023

2-Présentation du cahier des charges de la Délégation de Services Publics en Conseil Communautaire le 29 juin 2023

3-Réunion de la Commission d'Appel d'offres spécifique DSP pour ouvrir les plis et choisir les structures admises à présenter une offre le 17 juillet 2023

4-Transmission du cahier des charges aux structures retenues pour la mise en concurrence le 18 juillet 2023

5-Réunion de la 2^e CAO début septembre pour l'examen des offres reçues et engager les négociations le 05 octobre 2023.

6-Choix du délégataire validé en conseil communautaire début novembre 2023

Manuel SARDA propose de rallonger d'une année supplémentaire la durée de la DSP.

Roger BUFFA souligne le risque même si rien ne l'interdit.

► Le Président propose à l'assemblée de valider la procédure présentée ci-dessus.

L'assemblée procède au vote pour valider la procédure présentée ci-dessus.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Anne COURTIAL souligne les problématiques d'accueil durant les périodes de vacances scolaires, elle indique que seul un accueil est organisé sur Le Mas d'Azil, alors que les locaux de Daumazan sont beaux et adaptés.

7 – ACQUISITION DES PARCELLES POUR LA CRECHE DE LEZAT ET LA MICRO CRECHE DU FOSSAT

Monsieur le Président explique que suite au relevé géomètre, l'implantation du premier projet de micro-crèche sur Le Fossat s'avère impossible (passage réseau, limite cadastre inexacte..).

Il explique que le projet a dû être déplacé sur une autre parcelle (lieu-dit « Couéchet ») et modifié en fonction de l'orientation du terrain (réorientation de l'accès et déplacement des espaces),

Il propose à l'assemblée l'acquisition, par la Communauté de Communes du terrain nécessaire à la construction du nouveau projet de micro-crèche sis sur la parcelle C 2254 (Plan joint à la convocation).

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'acquisition à l'euro symbolique par la Communauté de Communes, du terrain nécessaire à la construction du nouveau projet de micro-crèche au Fossat sis sur la parcelle C 2254.

L'assemblée procède au vote pour l'acquisition à l'euro symbolique par la Communauté de Communes, du terrain nécessaire à la construction du nouveau projet de micro-crèche au Fossat sis sur la parcelle C 2254.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'acquisition, par la Communauté de Communes du terrain nécessaire à la construction du projet de multi-accueil sur la commune de Lézat sis sur les parcelles C 2036 et C 2038 (Plan joint à la convocation).

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'acquisition à l'euro symbolique, par la Communauté de Communes, du terrain nécessaire à la construction du projet de multi-accueil sur la commune de Lézat sis sur les parcelles C 2036 et C 2038.

L'assemblée procède au vote pour l'acquisition à l'euro symbolique, par la Communauté de Communes, du terrain nécessaire à la construction du projet de multi-accueil sur la commune de Lézat sis sur les parcelles C 2036 et C 2038.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE RESEAU DE BIBLIOTHEQUES ARIZE LEZE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le schéma départemental de lecture publique est fondé sur l'organisation des bibliothèques en réseaux intercommunaux : mutualisation des moyens et travail des bibliothèques en commun sous la responsabilité d'équipes intercommunales.

Il explique que les modalités d'organisation et de financement sont décrites dans une convention conclue entre le Conseil Départemental de l'Ariège et La Communauté de communes Arize Lèze pour la mise en œuvre du second schéma départemental de lecture publique du 1er octobre 2023 au 1er octobre 2028.

Ramon BORDALLO exprime sa colère relative à la présence de journaux d'extrême droite dans la collection des ouvrages proposés par le Conseil Départemental et la Bibliothèque Départementale.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour l'autoriser à signer cette convention.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention entre le Conseil Départemental de l'Ariège et La Communauté de communes Arize Lèze pour la mise en œuvre du second schéma départemental de lecture publique.

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 – SIGNATURE CONVENTION FONDS DE CONCOURS PARTICIPATION SMBVA 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a transféré la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L,211-7 du code de l'environnement » au SMBVA pour la rivière Arize et ses affluents.

Il explique que le Syndicat réalise annuellement des travaux sur la rivière Arize dans le cadre du Plan pluriannuel de Gestion (P.P.G) 2018-2022 et que la Communauté de Communes, à ce titre, participe financièrement à hauteur de 36,40 % comme mentionné dans l'article 11-c des statuts du SMBVA.

Il indique qu'il convient de signer une convention avec le SMBVA afin de verser la participation financière de la Communauté de Communes pour les travaux imputables en section d'investissement et les frais de fonctionnement. Pour l'année 2023, la participation s'élève à la somme de 50 581,62 € (32 432,40 € en investissement et 18 149,22 € en fonctionnement).

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer la convention avec le SMBVA pour le versement de la subvention correspondant à la participation financière de la Communauté de Communes pour les travaux d'équipements, la participation s'élève à la somme de 50 581,62 € (32 432,40 € en investissement et 18 149,22 € en fonctionnement).

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention avec le SMBVA pour le versement de la subvention correspondant à la participation financière de la Communauté de Communes pour les travaux d'équipements, la participation s'élève à la somme de 50 581,62 € (32 432,40 € en investissement et 18 149,22 € en fonctionnement).

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC AGENCE ARIÈGE ATTRACTIVITE

Monsieur le Président présente à l'assemblée la convention de financement entre l'Agence Ariège Attractivité et la Communauté de Communes Arize Lèze (joint à la convocation).

Il indique que le montant de la subvention 2023 allouée pour la réalisation des missions de l'Agence AAA s'élève à 17 600 €.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour l'autoriser à signer la convention de financement avec l'Agence AAA.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention de financement avec l'Agence AAA.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LES COMMUNES EXTERIEURES DU RPI DE ST YBARS POUR FRAIS ALAE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la problématique relative à la participation des enfants du Volvestre Haut-Garonnais (communes de Castagnac, Massabrac et Canens) aux frais périscolaires sur l'école de Saint-Ybars.

Il indique que suite aux réunions de concertation avec les maires concernés, un accord a été trouvé permettant la prise en charge des frais par lesdites communes sur la base de 3,76 € par séquence ALAE et par enfant, déduction faite de la subvention CAF et des participations des familles.

Il précise que l'analyse de fréquentation a permis de mettre en évidence un nombre plus important de séquences "enfant" que prévu initialement dans le Budget Prévisionnel 2023.

Il présente à l'assemblée le projet de convention concernant les modalités de participation des enfants du Volvestre Haut-Garonnais (communes de Castagnac, Massabrac et Canens) aux frais périscolaires sur l'école de Saint-Ybars.

Il précise que le projet de convention a été transmis mais que les élus de la Haute Garonne ne l'ont pas encore validé.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour l'autoriser à signer la convention de financement par les communes de Castagnac, Massabrac et Canens de la participation des enfants du Volvestre aux frais périscolaires sur l'école de Saint Ybars.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention de financement par les communes de Castagnac, Massabrac et Canens de la participation des enfants du Volvestre aux frais périscolaires sur l'école de Saint Ybars.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE DES BORDES SUR ARIZE PAR FONDS DE CONCOURS SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU PONT

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les travaux de réhabilitation du pont des Bordes sur Arize prévoyaient le financement par la commune de travaux complémentaires concernant le confortement du mur de soutènement aval rive gauche et le confortement de la berge aval rive gauche et de la dalle poubelles.

Il indique que l'opération étant finalisée, il s'agit à présent de délibérer pour fixer le montant de participation par fonds de concours de la commune des Bordes sur Arize sur ces éléments annexes à la réhabilitation du Pont, suivant le tableau ci-dessous :

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Confortement de la berge aval rive gauche et de la dalle poubelles	3 200,00 €	3 840,00 €
FCTVA 16,404 %		- 629,91 €
Soit un montant du Fonds de Concours de la commune		3 210,09 €

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le mode de financement par fonds de concours sur l'opération concernant des prestations réalisées en maîtrise d'ouvrage intercommunale tel que présenté.

L'assemblée procède au vote pour approuver le mode de financement par fonds de concours sur l'opération concernant des prestations réalisées en maîtrise d'ouvrage intercommunale tel que présenté.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

QUESTIONS DIVERSES

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE
Philippe JALOUX



LE PRÉSIDENT
Jean Claude COURNEIL

